



PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018 ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

Mesdames et Messieurs,

Au nom du conseil municipal, je vous présente ce soir le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018, le budget de fonctionnement ainsi que les impacts de ce dernier en termes de taux de taxation et de tarifications.

Cette présentation sera brève car ces deux exercices, soit celui du PTI et celui du budget, se veulent une continuité des années passées en termes de philosophie, d'objectifs et de réalisations concrètes.

Notre leitmotiv demeure la préservation de nos actifs, l'offre de services de qualité, et la minimisation de l'effort fiscal résultant de nos décisions.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2016-2018

Tout comme l'an passé, ce PTI se veut réaliste et réalisable. À cet effet, il n'inclut que les projets que nous serons capables de réaliser et non des vœux pieux. Pour 2016-2018, ce PTI prévoit des investissements totaux de l'ordre de 1 010 986 \$, le montant le plus faible en 10 ans. De façon spécifique, nous prévoyons dépenser 346 386 \$ en 2016, 439 600 \$ en 2017, et 225 000 \$ en 2018.

Un seul projet mérite des explications détaillées, soit celui du « remplacement des luminaires de rues par des luminaires de type DEL », prévu en 2016. Ce projet vise à réduire, de façon importante, à la fois notre facture annuelle d'électricité et les coûts d'entretien de notre réseau, tout en améliorant l'éclairage. À sa finalisation, ces luminaires modernes permettront de diminuer de près de 60 % notre facture d'électricité et de 80 % nos coûts d'entretien.

Les économies générées sont estimées à près de 20 000 \$ annuellement pendant les 15 prochaines années. Compte tenu du coût de financement du projet, ces économies permettront de « couvrir » aisément le service de la dette résultant (+/- 15 000 \$).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2016 reflète, d'une part, la continuité des actions entreprises en 2014 et 2015 pour offrir des services diversifiés et adéquats à nos concitoyens et, d'autre part, la volonté du conseil de minimiser la ponction fiscale requise pour offrir ces services. En 2016, nos dépenses totales s'élèveront à 5 701 849 \$ comparativement à 5 463 793 \$ en 2015, soit une hausse de 238 056 \$ ou 4,35 %.

Les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire celles requises pour offrir les services, s'élèvent à 4 425 831 \$ en regard de 4 094 431 \$ cette année, soit une hausse de 331 401 \$ ou 8 %. Les activités dites « financières », soit le service de la dette et les affectations fiscales, s'élèveront à 1 265 018 \$, une diminution de 104 343 \$ par rapport à 2015.

Dépenses

Il existe plusieurs façons de présenter les dépenses d'une municipalité. J'ai choisi, cette année, de le faire en suivant une philosophie de clientèle, c'est-à-dire à qui le service est destiné. Nos dépenses sont donc regroupées en quatre grands ensembles : les services aux êtres physiques, les services à la propriété, le service de la dette, et la gestion politico-administrative de l'organisation.

Les services aux « êtres physiques », soit les citoyens, regroupent les loisirs et la culture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, le développement économique, la sécurité publique, le transport collectif, la cour municipale, l'évaluation foncière et les communications avec les citoyens. En 2016, ces activités impliqueront des dépenses de 1 728 763 \$, comparativement à 1 658 235 \$ en 2015, soit une hausse de 70 528 \$ ou 4,25 %.

Cette hausse est due principalement à :

- la prise en charge du Parc Fernand-Lucchesi (surveillance, entretien physique et ménager) – 24 200 \$;
- l'augmentation des contributions aux organismes bénévoles de loisirs – 8 500 \$;
- la mise en place de la gestion de la Marina-à-Tangons – 6 000 \$;
- la tenue de la soirée des bénévoles – 15 000 \$;
- l'entretien et la réparation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac – 7 500 \$;
- l'entretien ménager conséquent avec la tenue d'activités et évènements spéciaux – 5 500 \$;
- les honoraires reliés à l'offre de cours et activités – 4 000 \$.

Veuillez noter que certains de ces coûts sont compensés totalement ou en partie par des revenus spécifiques.

Les services à la propriété incluent l'entretien des routes (voirie, éclairage, signalisation), le déneigement, la gestion des matières résiduelles, l'eau potable et les eaux usées. En 2016, ceux-ci représenteront des dépenses de 1 752 531 \$ versus 1 560 165 \$ en 2015, soit une hausse de 192 366 \$ ou 12,3 %.

Seulement deux volets de ce groupe voient leurs affectations augmentées. Premièrement, l'entretien du réseau routier se voit doter d'une enveloppe supplémentaire de l'ordre de 136 700 \$, notamment pour :

- le personnel, cols bleus, affecté à ces travaux – 70 500 \$;
- l'entretien et le fonctionnement des véhicules – 24 600 \$;
- l'entretien des infrastructures – 35 000 \$;
- l'entretien des immeubles reliés à ces activités – 8 000 \$.

De même, les coûts de production et de distribution de notre eau potable et ceux de la collecte et du traitement des eaux usées augmenteront de près de 67 000 \$ compte tenu des exigences réglementaires requérant régulièrement des inspections et des tests, tant de la part de notre personnel que de firmes spécialisées.

Par contre, nos coûts de déneigement diminueront de près de 13 700 \$, et ceux reliés aux matières résiduelles augmenteront de manière négligeable (+/- 3 500 \$).

Le service de la dette inclut nos frais d'intérêts sur nos emprunts, les remboursements de capital de ceux-ci, de même que des affectations financières entre les divers fonds de la municipalité. En 2016, nous consacrerons 1 265 018 \$ à ces activités contre 1 369 362 \$ en 2015, soit une baisse de 104 344 \$ ou 7,6 %.

Cette baisse correspond à une diminution importante de nos frais d'intérêts (302 067 \$), et inversement à une hausse, quoique moins importante, de nos remboursements en capital (68 915 \$), de nos emprunts à long terme et de nos fonds réservés (25 344 \$). À ces actions, s'ajoute un recours moindre à notre surplus non affecté (114 850 \$) pour boucler notre budget.

La gestion politique et administrative englobe les dépenses reliées aux activités du conseil, la gestion financière et administrative, le greffe, la gestion des ressources humaines et diverses autres dépenses.

En 2016, celles-ci s'élèveront à 955 537 \$, soit une hausse de 79 506 \$ par rapport à 2015 qui s'élevaient à 876 031 \$. Cette augmentation est générée principalement par :

- la budgétisation des sommes reliées au remplacement d'une personne partant à la retraite – 38 400 \$;
- la hausse du budget pour fins d'honoraires de services juridiques – 5 000 \$;
- la hausse des primes d'assurance pour fins de responsabilités civiles et dommages – 6 400 \$;
- l'entretien et la réparation de l'hôtel de ville – 5 500 \$;
- les augmentations salariales décrétées – 5 000 \$.

Revenus

Les revenus de notre municipalité proviennent à 70 % des taxes foncières, 22,5 % des tarifications, 2,8 % des transferts gouvernementaux, et 4,6 % des services rendus, imposition de droits, amendes, intérêts et revenus divers.

En 2016, les revenus provenant des taxes foncières générales et des taxes foncières sectorielles représenteront 3 991 043 \$, en hausse de 161 616 \$ ou 4,2 % par rapport à 2015. Quant à ceux provenant des tarifications et compensations, ceux-ci s'élèveront à 1 285 610 \$ versus 1 207 153 \$ en 2015, soit une hausse de 78 457 \$.

Les revenus provenant des transferts gouvernementaux s'élèveront à 161 832 \$, en baisse de 35 484 \$ par rapport à 2015. Quant à la dernière catégorie, celle-ci sera en hausse de 33 467 \$ pour s'élever à 263 174 \$. Cette hausse est directement reliée à quatre éléments de dépenses, soit les frais de quaiage de la Marina-à-Tangons (10 000 \$), la tarification de cours et d'activités (6 500 \$), l'émission des vignettes de mise à l'eau des embarcations (7 500 \$), et les commandites reliées à la soirée des bénévoles (10 000 \$).

Taxation

Je suis heureux de vous annoncer qu'en 2016, malgré ces hausses de coûts de nos activités, l'effort fiscal moyen des contribuables fossambaugeois n'augmentera que de 2,45 % soit 90,40 \$ pour une propriété évaluée à 281 632 \$.

Cette hausse implique que les taux de taxes foncières varieront comme suit :

| | 2016 | 2015 | Écart |
|--------------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| - générale : | 0,88857 \$ | 0,82981 \$ | 0,05876 \$ |
| - dette aqueduc : | 0,00529 \$ | 0,01309 \$ | (0,00780 \$) |
| - dette eaux usées : | <u>0,14163 \$</u> | <u>0,18428 \$</u> | <u>(0,04265 \$)</u> |
| Taxes foncières : | 1,03549 \$ | 1,02718 \$ | 0,00831 \$ |

Pour ce qui est des tarifications applicables aux différents services, celles-ci varieront comme suit :

| | 2016 | 2015 | Écart |
|----------------------------|--------|--------|---------------------|
| - matières résiduelles : | 116 \$ | 112 \$ | hausse de 4 \$ |
| - aqueduc : | 254 \$ | 226 \$ | hausse de 28 \$ |
| - eaux usées : | 193 \$ | 158 \$ | hausse de 35 \$ |
| - sécurité publique : | 295 \$ | 295 \$ | |
| - boues fosses septiques : | 40 \$ | 59 \$ | diminution de 19 \$ |

CONCLUSION

Ces efforts nous permettent à la fois d'offrir à une population sans cesse grandissante des services de qualité et, d'autre part, de minimiser l'effort financier imposé à cette même population. Pourrions-nous faire mieux? La réponse est malheureusement négative car le maintien de services de qualité requiert des efforts constants. On ne peut à la fois avoir de l'eau potable pour moins de 1 \$ par jour et espérer que nos réseaux de se détériorent pas.

Il est cependant à noter que nous avons respecté l'engagement pris en 2014 de limiter le plus possible les efforts financiers de chacun d'entre nous. Cette promesse est respectée.

Merci.

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Le 15 décembre 2015